



GROUPE EVALIS
Expertise immobilière



Une équipe d'experts

POUR DÉTERMINER LA JUSTE VALEUR DE VOTRE BIEN

« Le rapport d'expertise vous apporte la connaissance de la valeur vénale ou locative de votre bien immobilier. Missionnés depuis plusieurs années sur l'ensemble de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, nous avons associé nos compétences pour être au plus près de nos clients. »

Vos experts EVALIS

LES EXPERTS DU GROUPE EVALIS



Anne-Claude ARNAUD,

Expert en immobilier, Anne-Claude Arnaud a une expérience dans la gestion patrimoniale de locaux d'habitation, professionnels et commerciaux. Elle est titulaire d'un DESS de Finance et d'un Master Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine.



Bruno GARCIA,

Expert en immobilier, titulaire d'une Maîtrise en Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine et de la Banque, d'une Licence Activités juridiques spécialité Gestion Immobilière, d'un diplôme d'étude universitaire scientifique et technique professions immobilières et a été formé à l'estimation des Immeubles auprès de l'ICH (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat).



Laurent PITRA,

Expert en immobilier, Laurent Pitra a une expérience dans la gestion patrimoniale de locaux d'habitation et commerciaux depuis 1991. Il est titulaire d'un Master Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine, d'une Licence Activités juridiques spécialité Gestion Immobilière, d'un diplôme d'étude universitaire scientifique et technique professions immobilières et a été formé à l'estimation des Immeubles auprès de l'ICH (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat).

La qualité de nos services et l'expérience cumulée des nombreux dossiers que nous traitons nous permettent de vous proposer une **évaluation professionnelle** dans le cadre convivial d'une entreprise à taille humaine que nous tenons par-dessus tout à conserver.

NOTRE MÉTIER : L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

« *Spécialiste dans l'art d'évaluer les divers droits dont les biens immobiliers sont les supports* »
Nous réalisons une étude détaillée pour élaborer un rapport d'expertise qui respecte les recommandations édictées par la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

La Charte de l'expertise en évaluation immobilière

L'évaluation immobilière est complexe, elle est soumise à une évolution permanente, notamment des règles de droit et des normes. La **Charte de l'expertise en évaluation Immobilière** permet d'harmoniser les méthodologies d'évaluation tout en édictant une éthique professionnelle.

Le contrat d'expertise

Nous établissons ensemble un **contrat d'expertise** qui définit **la nature, l'étendue, les conditions d'exécution et les modalités financières** de la mission que vous nous confiez.
Puis, nous procédons à la visite des biens concernés sur site et à la collecte d'informations nécessaires à la rédaction du rapport.

Le rapport d'expertise en évaluation immobilière

Une analyse détaillée de la **situation géographique, juridique et urbanistique** du bien, sa **description, sa situation locative**. Nous réalisons une étude de marché et analysons les termes de comparaison pertinents. Nous procédons ensuite aux calculs d'évaluation pour rédiger des conclusions et des annexes. **Ce rapport d'expertise en évaluation immobilière est un document complet qui nous permet d'expliquer, de démontrer et de justifier les valeurs retenues.**



DANS QUEL CAS FAIRE APPEL À UN EXPERT EVALIS

- **DANS LE CADRE D'UNE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE** : Achat, vente, échange d'immeuble, partage successoral, donation-partage, sortie de communauté, d'indivision, attribution préférentielle prévue par la loi (logement principal du conjoint survivant ou divorcé, propriété agricole de l'héritier exploitant), estimation du patrimoine immobilier du majeur sous tutelle.
- **POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VOS DÉCLARATIONS FISCALES** : Déclaration de succession, déclaration pour l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), donation, partage.
- **EN CAS D'EXPROPRIATION** : Fixation du loyer de renouvellement, fixation de l'indemnité d'éviction, défense du particulier ou de l'entreprise face à l'administration.
- **DANS LA VIE SOCIALE DE VOTRE ENTREPRISE** : Loyer commercial, transmission d'entreprise, cession d'immeubles ou de fonds de commerce, séparation des actifs immobiliers, dissolution d'une société, crédit bail immobilier. Estimation de Locaux commerciaux, Bureaux, Entrepôts, Locaux d'activités, Hôtels, Cliniques, EPHAD, Terres agricoles, Domaines, Vignobles.
- **POUR NOS CLIENTS PROFESSIONNELS** : Déterminer les valeurs qui servent de base aux différentes garanties dans le cadre de demande de financements.



L'ENGAGEMENT EVALIS

DES MISSIONS D'EXPERTISE EN TOUTE INDÉPENDANCE, INTÉGRITÉ ET OBJECTIVITÉ.

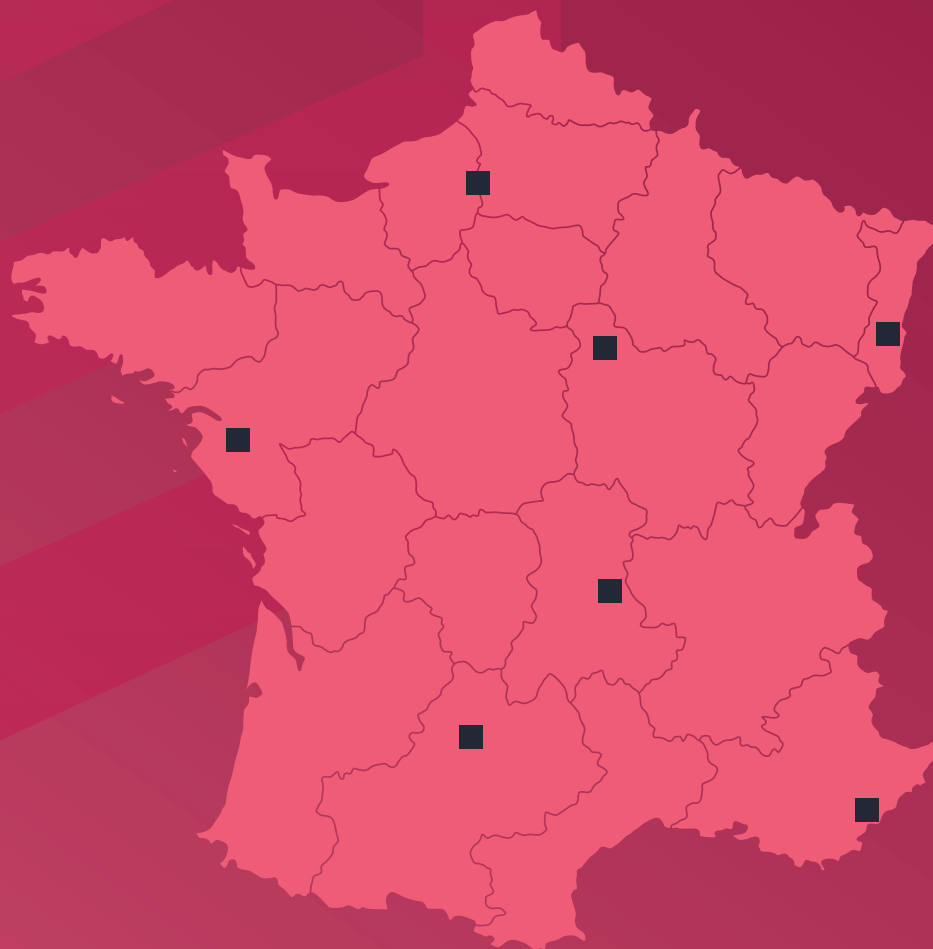
EN CAS DE RISQUE POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT, NOUS POURRONS ÊTRE CONDUITS À REFUSER NOS OPÉRATIONS D'EXPERTISE. DANS TOUS LES CAS DE CONFLIT POTENTIEL D'INTÉRÊT, NOTRE DÉCISION D'ACCEPTER OU PAS LA MISSION D'EXPERTISE, EST TOUJOURS PRISE APRÈS VOUS AVOIR PRÉALABLEMENT INFORMÉ DE LA SITUATION. DÈS LORS QUE NOUS AVONS ACCEPTÉ UNE MISSION NOUS NOUS ENGAGEONS À L'EXÉCUTER ENTIÈREMENT.



GROUPE EVALIS
Expertise immobilière

SECTEUR D'INTERVENTION DU GROUPE EVALIS

*Retrouvez les experts immobiliers sur tout le territoire.
En fonction des demandes, les experts peuvent envisager
de traiter un dossier même en dehors de la région PACA.*



NUMERO D'APPEL NATIONAL
04 92 94 47 47

contact@groupe-evalis.com

www.groupe-evalis.com